

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le quinze septembre à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 30 août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur BERAIL Bernard a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. BERAIL, CAMPMAS, DEJEAN, DELMAS, DELPECH, DOTTO, LIECHTI, PRZYBYLSKI, ROUANE, CATALA en remplacement de Mme Somprou, ESQUIROL, FRANQUINE, GALY, DEDIEU en remplacement de M. Massat, PONS en remplacement de M. Razès, REYMOND, SIEURAC, Mme SUZANNE

Excusés : MM. NOUZIES, SINIGAGLIA, YZARD

Absents : MM. AMARDEL, CARRIERE, CAUHAPE, ESTRADE, GAY Jacques, GAY Jean-Louis, LACOSTE, LASSALLE, SECCO, TOURON

Schéma de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Lèze : choix du scénario

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que les cabinets AGERIN et GEOSPHAIR ont terminé la phase 3 du Schéma de Prévention qui définit un programme d'actions.

Ces actions sont présentées à travers 6 scénarios, chacun de ces scénarios ayant un degré différent de protection contre les inondations.

Madame la Présidente précise que le Comité Syndical doit valider un de ces scénarios. L'étude finale du Schéma de Prévention pourra alors fournir des propositions d'actions d'animation et un échéancier des actions retenues.

Elle donne la parole à Madame CHOLLET, ingénieur de rivière, pour présenter au Comité Syndical les conclusions de la phase 3.

Madame CHOLLET présente les avantages et les inconvénients des 6 scénarios (annexe 1).

Elle rend compte des observations formulées par les services techniques consultés ainsi que par le bureau du SMIVAL.

Madame la Présidente précise que le bureau du SMIVAL souhaite une protection optimale sur le bassin versant. Il est donc favorable à l'ensemble des principes proposés par le Schéma, à savoir des actions d'information et de gestion de crise, des aménagements de protection, la mise en place de haies et la construction de 5 casiers ; l'ensemble de ces mesures étant repris dans les scénarios 4 et 6.

La différence présentée entre ces deux scénarios est la hauteur de surcôte visée : 1m50 pour le scénario 4 et 3m pour le scénario 6. Le bureau propose de conserver une souplesse de décision quant à la hauteur des digues de chaque casier. Cette hauteur sera modulée en fonction des études topographiques et des enjeux ponctuels à protéger. L'aspect paysager et esthétique de ces casiers pourra également être pris en compte.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente et **DECIDE** de retenir le scénario n°6 en conservant la possibilité de moduler la hauteur de surcôte de chaque casier en fonction des études topographiques, des enjeux ponctuels à protéger et en prenant en compte l'aspect paysager et esthétique.

Travaux d'entretien de la Lèze : approbation du plan de financement et de la demande de subvention

Madame la Présidente souligne le mauvais état actuel de la ripisylve et des berges de la Lèze, aucun entretien n'ayant été effectué depuis la crue de juin 2000. Des travaux doivent être menés afin de faciliter l'écoulement des eaux sur l'ensemble du linéaire de la Lèze et de ses affluents, soit 75 km. Ces travaux sont inclus dans un programme qui s'échelonne sur 10 ans.

Elle rappelle que la Déclaration d'Intérêt Général relative à ces travaux a été approuvée par le Comité Syndical du 31 mai 2005.

Madame la Présidente propose la réalisation des tranches 2005/2006 de ce programme qui correspondront à la réalisation d'un entretien de 56 km de la Lèze (soit 22 km en Haute-Garonne et 34 km en Ariège).

Le plan de financement prévisionnel de ces tranches peut s'établir comme suit :

Dépenses

Travaux H.T.	280 000 €
dont travaux en Haute-Garonne	110 000 €
dont travaux en Ariège	170 000 €
T.V.A.	54 880 €
TOTAL DEPENSES	334 880 €

Recettes

Subventions :		
- Agence de l'Eau	(45%)	126 000 €
- Région	(20%)	56 000 €
- Département		
Haute-Garonne	(15% de 110 000€)	16 500 €
Ariège	(15% de 170 000€)	25 500 €
Emprunt		110 880 €
<hr/>		
TOTAL RECETTES		334 880 €

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** la réalisation du programme 2005/2006 d'entretien de la Lèze ;
- **DECIDE** de lancer une consultation pour ces travaux ;
- **VOTE** les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 2314 du budget 2005 ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par Madame la Présidente ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer les marchés à intervenir ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège, une aide aussi élevée que possible pour l'aider à financer ce programme.

Travaux d'entretien de la Lèze : mission de maîtrise d'œuvre

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de confier au Service de « Restauration des Terrains en Montagne » (R.T.M.) une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien de la Lèze.

Cette mission comprendrait les éléments suivants :

- études de projet
- assistance pour la passation des marchés
- visa des études d'exécution
- assistance à la réception des travaux

Elle s'élèverait au montant forfaitaire de 8 000 € HT.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau R.T.M. ;
- **DONNE MANDAT** à Madame la Présidente pour signer cette convention.

Décision modificative de crédits

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'inscrire au budget 2005 du SMIVAL les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

60622-020	Carburants	1 000 €
6261-020	Frais d'affranchissement	1 000 €
635-020	Taxes et impôts/véhicules	200 €
64111-831	Frais de personnel	<u>8 000 €</u>
		10 200 €

par prélèvement sur les crédits ouverts au compte

60632-020	Fourniture de petit équipement	900 €
623-831	Publication, publicité, relations publiques	3 300 €

et inscription en recettes au compte

6419-831	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000 €
		<u>6 000 €</u>
		10 200 €

Section d'investissement :

Dépenses

2182-020	Achat véhicule	12 000 €
2314-831	Programme entretien et restauration	350 000 €
		<u>362 000 €</u>

par inscription de crédits supplémentaires en section d'Investissement

Recettes

1322-831	Subvention de la Région	56 000 €
1326-831	Subvention de l'Agence de l'Eau	126 000 €
1323-831	Subvention du Département	42 000 €
1641-01	Emprunts	138 000 €
		<u>362 000 €</u>

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'inscrire au budget du SMIVAL 2005, les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

60622-020	Carburants	1 000 €
6261-020	Frais d'affranchissement	1 000 €
635-020	Taxes et impôts/véhicules	200 €
64111-831	Frais de personnel	<u>8 000 €</u>
		10 200 €

par prélèvement sur les crédits ouverts au compte

60632-020	Fourniture de petit équipement	900 €
623-831	Publication, publicité, relations publiques	3 300 €

et inscription en recettes au compte

6419-831	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000 €
----------	---	---------

10 200 €

Section d'investissement :

Dépenses

2182-020	Achat véhicule	12 000 €
2314-831	Programme entretien et restauration	350 000 €
		<u>362 000 €</u>

par inscription de crédits supplémentaires en section d'Investissement

Recettes

1322-831	Subvention de la Région	56 000 €
1326-831	Subvention de l'Agence de l'Eau	126 000 €
1323-831	Subvention du Département	42 000 €
1641-01	Emprunts	138 000 €

362 000 €

La Présidente